

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 103

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Union des maires des Bouches-du-Rhône - Subvention de fonctionnement 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.48**

PRESENTATION

L'Union des Maires des Bouches-du-Rhône est une association loi 1901 déclarée le 23 mai 1946 et sise à Marseille, qui a pour vocation d'apporter son soutien aux communes pour :

- l'étude, d'un point de vue administratif, économique, financier et social, de toutes les questions intéressant l'administration des communes et leurs rapports avec les pouvoirs publics,
- la création des liens de solidarité entre les maires du département des Bouches-du-Rhône,
- le développement de la coopération intercommunale,
- l'aide humanitaire et la coopération internationale décentralisée.

L'Union des Maires assure également pour le compte des communes une mission de conseil et d'assistance dans le cadre de l'instruction des permis de construire à caractère agricole au sein du Conseil pour l'Habitat Agricole en Méditerranée Provence, le CHAMP 13.

Par ailleurs, depuis 2013, l'Union des Maires a organisé un groupe de travail de 23 maires, le G23, afin d'assurer un suivi dynamique de la mise en place de la nouvelle métropole.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Au titre de l'année 2016, l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône envisage de poursuivre son action selon les deux grands axes suivants :

- Conduite du changement en matière institutionnelle et contribution aux dossiers stratégiques impactant l'organisation, le financement et le rôle des communes, et plus particulièrement dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République),
- Fonctionnement du CHAMP 13 renforcé afin d'accompagner les communes dans la prise de décision relative aux permis de construire en zone agricole.

Par ailleurs, l'Union des Maires organisera à nouveau son Salon des Maires de Provence dont la première édition a eu lieu en 2015 à Salon-de-Provence.

Le budget prévisionnel 2016 de l'Union des Maires s'établit à 392 000 €, répartis selon le plan de financement suivant :

- Cotisations des communes et EPCI adhérents..... 230 000 €
- Partenariats divers..... 12 000 €
- Subvention CD13..... 150 000 €

L'Union des Maires ne dispose pas de ressources propres hors les cotisations des communes et groupements adhérents.

Afin de soutenir l'action de cette association, porte parole de l'expression des élus locaux, une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 120 000 € pourrait lui être attribuée.

INCIDENCE FINANCIERE

La dépense correspondante sera financée sur les crédits de paiement mis à disposition au titre de l'exercice 2016 selon le détail ci-après, sur le chapitre 65 :

N° de programme	N° opération	Libellé	Imputation	Montant de la subvention
10064	1010481	Fonctionnement Union des Maires	65-71-6574	120 000 €

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ce qui précède, je vous serais obligée de bien vouloir :

- approuver au titre de l'année 2016 l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 120 000 € à l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône,
- m'autoriser à signer la convention de partenariat selon le modèle-type annexé au rapport,
- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 65, programme 10064 du budget départemental dont la dotation est suffisante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

